

Fiche de poste
Enseignant mis à la disposition de la MDPH
et en charge des coordinations
(poste à mi-temps, en affectation annuelle)

Ce poste aura deux dimensions asymétriques : contribuer aux missions de la MDPH en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap, et renforcer les liens entre la DSDEN et ses partenaires .

Références juridique

- Article L611-1 du code général de la fonction publique.
- LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles
- Circulaire du 3 août 2020 sur l'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'École

Missions

- Missions relatives à l'action au sein de la MDPH

En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés auprès de la MDPH. Les modalités de concours aux missions de la MDPH sont fixées par la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la MDPH.

L'enseignant mis à disposition de la MDPH fait partie de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. A ce titre, il a pour mission de :

- Contribuer à l'accueil, l'information et l'accompagnement des démarches des familles - ou des élèves s'ils sont majeurs – pour les questions relevant de la scolarisation des élèves handicapés ;
- Participer à l'instruction des dossiers à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie (CDA), particulièrement sur le volet projet personnalisé de scolarisation (PPS) du plan de Compensation du handicap (PCH) ;
- Suivre les dossiers après passage en CDA (contacts avec les différents partenaires, recherche d'établissements ou de service...) particulièrement pour les questions relatives au PPS ;
- Effectuer les liaisons et les articulations avec les enseignants référents, les inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré, les chefs d'établissements et directeurs d'établissements spécialisés ;
- Contribuer à l'information et à la formation auprès des personnels de l'Education Nationale et auprès des personnels des organismes partenaires des missions de la MDPH ;
- Exercer d'autres missions confiées par le directeur de la MDPH ou du coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du volet PPS du plan de compensation du handicap.
- Etre en étroite relation avec les familles, les écoles, les établissements scolaires, les établissements spécialisés, l'IEN-ASH, l'ensemble des personnels de la MDPH, les services spécialisés partenaires

- Missions relatives à son action de coordination et partenariat

Afin de permettre une meilleure articulation entre les divers services de l'éducation nationale et leurs partenaires, cet enseignant aura également pour tâche de créer les conditions propices à des collaborations fluides et efficaces. Il pourra ainsi être amené à :

- Représenter l'IEN ASH dans des réunions de fonctionnement

- Proposer des procédures efficaces de communication entre les divers partenaires
- Apporter son aide dans l'analyse de certaines situations complexes
- Faire le lien avec les partenaires de l'école
- Coordonner certaines dimensions de l'APADHE
 - être consulté au besoin, concernant des situations très complexes,
 - suivre le tableau de bord des situations, notamment en lien avec le dispositif TED-I
 - Potentiellement représenter la DSDEN dans des réunions

Conditions générales d'exercice

- Etre titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH ou d'une certification antérieure reconnue comme équivalente
- Affectation à titre **provisoire** après recrutement sur entretien (il s'agit du complément du titulaire à temps partiel)
- Exercer ses missions à mi-temps sur la base du taux réglementaire de 1607 heures annuelles et réparties comme suit durant l'année scolaire :
 - Dans le cadre de ses missions au sein de la MDPH :
 - 4 demi-journées au sein de la MDPH (Albi),
 - sous l'autorité hiérarchique du directeur académique et l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.
 - Dans le cadre Missions relatives à son action de coordination et de partenariat
 - 1 demi-journée au sein de la DSDEN du Tarn (Albi)
 - sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH en charge du SDEI

Connaissances et compétences attendues

- Savoirs
 - Connaissance du système éducatif
 - Connaissance de la réglementation liée au parcours de scolarisation des enfants en situations de handicap et aux différentes prestations enfants
 - Connaissance des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des différents dispositifs de scolarité,
 - Connaissance du travail en réseau et partenarial
 - Maîtrise de l'outil informatique et des techniques de bureautique
- Compétences
 - Etre rigoureux
 - Compétences d'analyse et de synthèse
 - Autonomie, curiosité professionnelle et esprit d'initiative
 - Connaissance des techniques de management et de l'animation de réunions
 - Qualités relationnelles et sens du travail en équipe.
 - Faculté d'adaptation
 - Discrétion
 - Loyauté institutionnelle